

COMMUNE DE

TORSAC

AR Prefecture

16410 TORSAC 20230925-D2023214-DE
Reçu le 26/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2023_21_4

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Date de convocation du : 20 Septembre 2023

Présents : 9

Présents : BREARD Catherine, SAUMON Didier, BENETEAU Laurent, VARAS-DIARRA Catherine, BOUCQ Bernard, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 10

Pouvoirs :

LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Répartition des
charges de fonctionnement
des écoles publiques**

Absent(s) : BRISSEAUD Philippe, BLANC Wilfried, GUISET Jimmy, ADAM Olivier, LABUSSIÈRE Patricia

Secrétaire de Séance : Pascal LARPE

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement doit se faire, en principe, par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence.

Un enfant domicilié à Torsac est scolarisé en classe à horaire aménagé musique à l'école élémentaire René Defarge à Angoulême.

Dans la mesure où la commune de Torsac n'a pas de classe CHAM, elle n'a pas d'autre choix que d'accepter une dérogation scolaire.

Ainsi, **après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable à la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école élémentaire d'Angoulême, d'un montant de 480.52 € pour l'année scolaire 2022/2023 ;

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune d'Angoulême et tous documents nécessaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Catherine BREARD

Emis le 25/09/2023, transmis en préfecture et rendu

exécutoire le **26 OCT. 2023**

Affiché le.....

